

# Société de Saint-Vincent de Paul

Je voudrais enserrer  
le monde dans un  
réseau de charité.

*Bx Frédéric Ozanam*

## JUMELAGE



# Jumelage - Définition

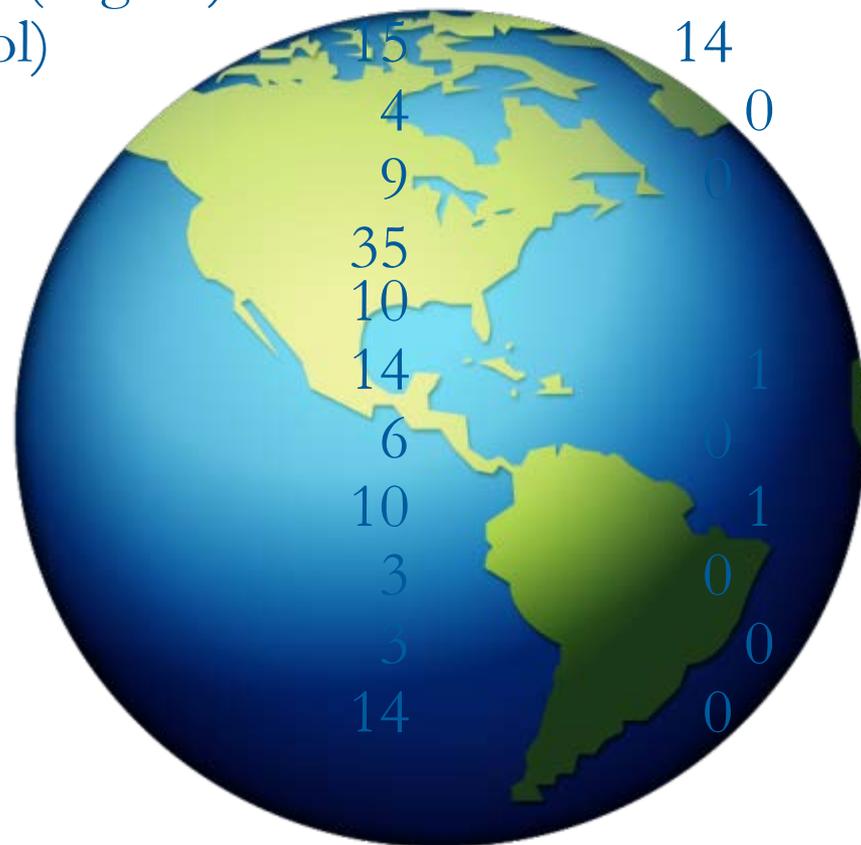
Le jumelage est une **œuvre spéciale** d'assistance mutuelle qui trouve sa source dès la fondation de la Société, sur le principe que **« tous les fonds recueillis par la Société appartiennent aux pauvres de ce monde »**.

# Jumelage – Trois objectifs

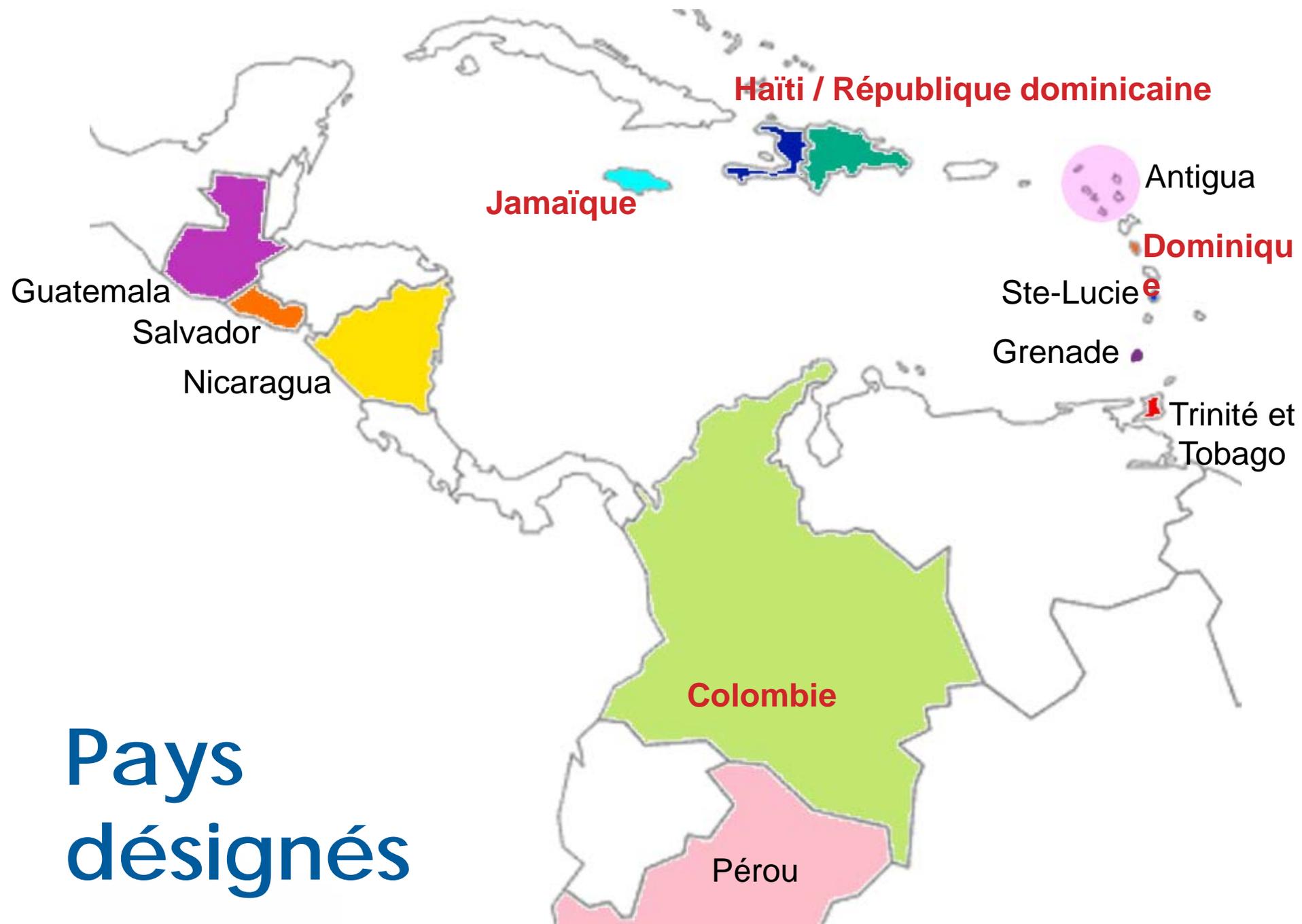
1. Aider les conférences et conseils spirituellement, moralement et matériellement :
  - ✓ Soulager la misère et la faim,
  - ✓ Promouvoir la justice sociale à travers le monde,
  - ✓ Encourager la solidarité au sein de la Société à l'échelle mondiale.
2. Faciliter la communication entre les conférences et conseils.
  - ✓ Encourager esprit d'amitié et de solidarité.
3. Promouvoir l'établissement de nouvelles conférences.

# Pays désignés

	Conférences/Conseils	
	Jumelés	En attente
• Antigua (anglais)	3	0
• Colombie (espagnol)	9	6
• Commonwealth de la Dominique (anglais)	11	1
• République dominicaine (espagnol)	15	14
• Grenade (anglais)	4	0
• Guatemala (espagnol)	9	0
• Haïti (français)	35	10
• Jamaïque (anglais)	14	1
• Nicaragua (espagnol)	6	0
• Pérou (espagnol)	10	1
• Sainte-Lucie (anglais)	3	0
• Salvador (espagnol)	5	0
• Trinité et Tobago (anglais)	14	0



# Pays désignés



# Pays prioritaires pour les application de jumelage

## Pays de langue **espagnole** :

- ✓ République dominicaine
- ✓ Colombie



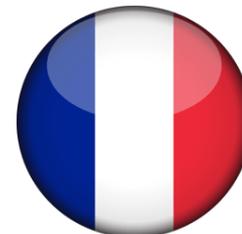
## Pays de langue **anglaise** :

- ✓ Jamaïque
- ✓ Commonwealth de la Dominique



## Pays de langue **française** :

- ✓ Haïti



# Justice sociale → Changement systémique

- ✓ Partenariat pour évoluer vers des projets (petits ou grands) pour aider les pauvres à se sortir de la pauvreté.
- ✓ Partenariat visant à trouver un changement permanent dans leur vie en soutenant des initiatives locales/communautaires.
- ✓ Le jumelage, un moyen de sortir les pauvres de la pauvreté, avec/par les pauvres.
- ✓ La charité n'est pas complète sans justice (projets de changement systémique).

# Projet jumelage

- ✓ Le **jumelage** est bien établi et vous avez une bonne communication avec votre partenaire de jumelage.
- ✓ Votre partenaire de jumelage a besoin de plus de 3 000\$ pour réaliser un **projet**.
- ✓ Votre partenaire de jumelage doit remplir le formulaire **Demande de projet de jumelage international**, disponible sur notre site web [www.ssvp.ca](http://www.ssvp.ca) et le soumettre à son conseil supérieur.
- ✓ Les responsables du jumelage dans le pays jumelé et au Canada doivent **approuver le projet**.
- ✓ Votre partenaire de jumelage doit **soumettre un rapport** à la fin du projet.
- ✓ Une fois le **projet** terminé, les activités régulières du **jumelage** se poursuivent.
- ✓ Au besoin, un autre **projet** peut être entamé.

# Projet jumelage Nicaragua Accès à l'eau potable



Construction de 2 citernes et  
distribution d'eau à 30 familles.

# Projet jumelage Haïti Couture



# Projet jumelage Colombie Garderie



# Quelles sont les étapes à suivre pour se jumeler ?

- ✓ Votre conférence doit être agrégée ;
- ✓ Votre conférence doit avoir un numéro d'enregistrement (les conférences de Montréal opèrent sous le numéro du Conseil central de Montréal) ;
- ✓ Remplir le formulaire d'application (une page) (disponible sur le site web [www.ssvp.ca](http://www.ssvp.ca) ou par l'adjointe [jumelage@ssvp.ca](mailto:jumelage@ssvp.ca) ou par téléphone 1 866 997-7787) ;
- ✓ Envoyer votre formulaire complété à l'adresse indiquée sur celui-ci.



## Quelles sont les étapes à suivre pour se jumeler ?

- ✓ Le Responsable du Jumelage national approuve les jumelages.
- ✓ Vous recevrez toutes les informations concernant votre nouveau partenaire jumelage et, directives sur le jumelage et formulaire de Transmission de fonds.
- ✓ Vous pouvez avoir plus d'un (1) jumelage.



# Comment envoyer les fonds à vos jumeaux ?

✓ Envoyer un chèque et le formulaire de transmission au bureau du Conseil national :

Société de Saint-Vincent de Paul Conseil national du Canada 2463,  
Chemin Innes, Ottawa ON K1B 3K3

Vous pouvez envoyer vos fonds pour l'année complète (un chèque) et l'adjointe administrative enverra un montant à vos jumeaux à chacun des quatre trimestres.



# Comment envoyer les fonds à vos jumeaux ?

✓ Les fonds sont transférés électroniquement au Conseil supérieur du partenaire. Le Conseil supérieur distribue les fonds aux conseils et conférences jumelés.

✓ Les fonds sont envoyés quatre fois par année :

- février
- mai
- août
- novembre



✓ L'adjointe administrative pour le jumelage vous envoie une lettre dès que les fonds sont transférés.

# Correspondance

✓ Correspondez au moins deux fois par année avec vos jumeaux, soit par :

- correspondance postale ;
- courriel ;
- téléphone ;
- Skype.



✓ Un échange régulier de correspondance entre les jumeaux renforce les liens d'amitié et de compréhension

✓ Si possible, dans la langue parlée de vos jumeaux.

- Traduction Google pour les messages reçus.
- Si vous n'avez pas de traducteur, nous pouvons vous aider au Conseil national.

## Correspondance

- ✓ Les informations échangées peuvent concerner les expériences mutuelles, les activités locales, les intérêts, les membres et les préoccupations personnelles.
- ✓ La correspondance peut aussi inclure un échange de photos.
- ✓ Exigez de recevoir des réponses sur une base régulière ou **au moins une fois l'an.**

## Correspondance

- ✓ Un échange régulier de correspondance vous rassure que les contributions financières ont été reçues par vos jumeaux et peut identifier des problèmes potentiels dans le partenariat.
- ✓ Veuillez noter que cela peut prendre plusieurs mois avant de recevoir une réponse.

## Un problème ?



✓ Si vous n'avez aucune réponse de vos jumeaux, contactez-nous :

- Nicole Schryburt - adjointe administrative :  
[jumelage@ssvp.ca](mailto:jumelage@ssvp.ca)
- Clermont Fortin - responsable national de jumelage :  
[responsable-jumelage@ssvp.ca](mailto:responsable-jumelage@ssvp.ca)
- Claude Roy - responsable jumelage pour le Québec :  
[clauderoy1@sympatico.ca](mailto:clauderoy1@sympatico.ca)

Nous communiquerons avec le responsable du jumelage du pays concerné.

# Quelle montant doit-on envoyer ?

✓ Il a été convenu de suggérer le barème suivant :

Minimum : 400 \$ par année

Maximum : 3 000 \$ par année



✓ Afin d'assurer une constance financière, il est préférable d'envoyer les fonds quatre fois par année.

Vous pouvez envoyer vos fonds pour l'année complète (un chèque) et l'adjointe administrative enverra un montant à vos jumelés à chacun des quatre trimestres.

## Est-ce sécuritaire ?

- ✓ À chaque transfert de fonds, le conseil supérieur de vos jumeaux nous envoie un **reçu** certifiant que les fonds ont été reçus et remis à votre conférence jumelle.
- ✓ Un **coordonnateur régional pour l'Amérique** rencontre les représentants jumelages de chacun de nos pays désignés et est en contact régulier avec eux.
- ✓ Le **VP territorial pour l'Amérique** est aussi en contact avec tous nos pays désignés.
- ✓ Notre **président national** rencontre les présidents de nos pays désignés à l'assemblée annuelle du Conseil général international.
- ✓ Le **représentant jumelage du Canada** et l'**adjointe administrative** sont en contact régulier avec les présidents et représentants jumelage de nos pays désignés.

# Jumelages actifs par région

Région de CB/Yukon : 19

Région de l'Ouest: 13

Région de l'Ontario : 89

Région du Québec : 26

Région de l'Atlantique: 6

Canada: 153



Rejoignez notre groupe Facebook :

SSVP Canada Twinning-Jumelage





**Je voudrais  
enserrer le  
monde dans  
un réseau de  
charité.**

*Bx Frédéric Ozanam*

